



MAIRIE DE PROPRIANO

6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO

ARRETE N°2025-058

**ROUTES BARREES
CIRCULATION & STATIONNEMENT INTERDITS
RUE LEANDRI & RUE SORBA
le JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025 de 6h00 à 18h00**

Le Maire de la Commune de Propriano ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;

Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;

Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;

Vu l'arrêté N° 2020-013 en date du 26 mai 2020, portant délégation de fonction et signature des adjoints et des conseillers municipaux délégués ; Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI étant habilité à signer les documents relatifs au plan de circulation ;

Vu la demande de l'Entreprise CORSOVIA - MTP sis : Carrière du Rizzanese 20100 SARTENE, afin d'effectuer des travaux d'enrobée dans le cadre de la requalification des voiries communales sis : de la place de l'église Rue LEANDRI, Rue SORBA - 20110 PROPRIANO.

ARRETE

-Article 1^{er} : En raison des dits travaux, le STATIONNEMENT et la CIRCULATION seront INTERDITS le Jeudi 11 septembre 2025 de 6h00 à 18h00 :

- RUE LEANDRI & RUE SORBA : de la PLACE DE L'EGLISE (côté descente rue de la Miséricorde) à l'embranchement avec la rue du 9 Septembre.

- La circulation sera interdite à partir de 8h30 afin de permettre le passage du transport scolaire.

-Article 2 : Les différents panneaux de signalisation d'interdiction et de réglementation de la circulation et de déviation seront posés par les entreprises en charge des travaux.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

-Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

-Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 10 septembre 2025
Le conseiller municipal délégué

